



# **ESSAI LITTÉRAIRE**

## **2009-2010**

Règlements officiels

Cahier pour candidats (es)

Photocopiez le présent formulaire ainsi que les règlements du concours et distribuez-le dans les écoles, les centres communautaires, les églises, etc.



**Inscription au Concours 2009-2010 d'essai littéraire d'Optimist International**

Nom \_\_\_\_\_ Garçon Fille

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone ( \_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Âge \_\_\_\_

Avez-vous participé à un autre Concours d'essai littéraire Optimiste au cours de la présente année scolaire?  Oui  Non

*J'ai pris connaissance des règlements du concours et j'accepte de me soumettre à toutes ces exigences.*

Signature de la concurrente ou du concurrent \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

*J'accorde à mon enfant/pupille la permission de participer au Concours d'essai littéraire Optimiste.*

Signature d'un parent, de la tutrice ou du tuteur \_\_\_\_\_

Club Optimiste parrain \_\_\_\_\_

Numéro du club Optimiste parrain 52 \_\_\_\_\_



**Sujet officiel : « Internet : perspective d'avenir ou embûche éventuelle? »  
« The internet : today's evolution or tomorrow's menace? »**

### **Règlements du Concours d'essai littéraire**

Chaque concurrente/concurrent doit recevoir un exemplaire des règlements et remplir le formulaire d'inscription. Les règlements comprennent des informations sur le concours, l'évaluation et les prix.

#### **Première section – Règlements généraux**

1. Le concours est ouvert à tous les élèves de moins de 19 ans au 31 décembre de l'année scolaire 2009-2010 (31 décembre 2009). Les élèves doivent s'inscrire dans le district où ils habitent.
2. Les concurrentes/concurrents doivent s'inscrire par le biais d'un club Optimiste local, ou d'un concours grand public s'il n'y a pas de club local.
3. Les concurrentes/concurrents doivent rédiger elles-mêmes/eux-mêmes un essai original, et ce, avec très peu de conseils donnés par autrui. On définit l'essai comme une composition littéraire analytique ou interprétative. Les œuvres de fiction ou de poésie ne seront pas acceptées.
4. À l'échelon du district, il doit y avoir au moins trois concurrentes/concurrents participants au concours.
5. Optimist International se réserve le droit de modifier le texte de tout essai inscrit au concours, de le publier ou de le reproduire sans devoir pour autant en rémunérer l'auteur/auteure.

#### **Deuxième section – Admissibilité des concurrentes/concurrents**

1. Le concours est ouvert à tous les élèves de moins de 19 ans au 31 décembre de l'année scolaire 2009-2010. (31 décembre 2009) Les élèves doivent s'inscrire dans le district où ils habitent. .
2. Les concurrentes/concurrents sont admissibles à un seul concours de club au cours d'une année donnée. (1er octobre - 30 septembre)
3. Quiconque ayant déjà remporté une bourse d'études du Concours d'essai littéraire n'est admissible, à quelque échelon que ce soit.
4. Toutes les concurrentes et tous les concurrents, à quelque échelon que ce soit, doivent fournir un exemplaire de leur acte de naissance avant de participer.

#### **Troisième section – Règlements du concours**

1. Les participantes et participants doivent traiter du thème officiel.
2. Chaque essai doit avoir une page de titre qui comprend : le thème officiel, le nombre de mots, le nom de l'auteur/auteure, son adresse et son numéro de téléphone, le nom de son école, ainsi que sa date de naissance.
3. Le thème officiel et le nombre de mots doivent se trouver dans la partie supérieure de la page 1 (pénalité de 2 points pour défaut d'inscrire le thème officiel et de 5 points pour ne pas indiquer correctement le nombre total de mots).
4. Les essais doivent être rédigés à l'ordinateur et à double interligne. (Dédution de 5 points)
5. Les essais doivent compter au moins 400 mots, mais pas plus de 500. Tous les mots de l'essai sont comptés. Les notes de bas de page, la bibliographie et le titre ne sont pas comptés. Les mots à trait



d'union comptent pour 1 mot. (Déduction de 5 points par tranche de 25 mots au-delà ou en dessous du nombre de mots exigé.)

6. Chaque page de l'essai doit être numérotée en commençant par la page 1 de l'essai et non par la page de titre. La numérotation doit se trouver au centre et au bas de chaque page.

7. Toute citation ou oeuvre utilisées, protégées par un droit d'auteur/auteur, doit être identifiée correctement. Par exemple, l'utilisation des protocoles courants de rédaction peut être spécifiée par la monitrice ou le moniteur qui voit à l'ensemble du concours. L'omission d'identifier les citations tirées de textes déjà publiés résultera en la disqualification de la concurrente ou du concurrent.

8. Aucune référence ne doit être faite permettant d'identifier l'élève, les parents, l'école, la collectivité, le club Optimiste parrain ou le district. (Déduction de cinq points ou une fraction de ce nombre selon le degré d'identification)

9. L'essai peut être rédigé en anglais, en français si la langue utilisée est une langue officielle du pays dans lequel se trouve le club Optimiste parrain.

10. Tout le document doit être agrafé au coin supérieur gauche. Aucune couverture, quelle qu'elle soit, n'est acceptée.

#### **Quatrième section – Évaluation**

1. L'évaluation sera faite par un jury composé de trois jurées/jurés qualifiés qui ne connaissent pas les concurrentes/concurrents. À l'échelon du club, les jurées/jurés peuvent être des membres Optimistes. À tous les autres échelons du concours, les jurées/jurés ne peuvent pas être des membres Optimistes.

2. Afin de préserver l'anonymat de chaque concurrente/concurrent, on assignera un numéro d'identification à chaque essai. Le numéro d'identification doit être inscrit sur la page de titre et sur la page 1 de l'essai. La page de titre sera retirée et conservée par la présidente ou le président de comité du Concours d'essai littéraire. On ne remettra aux jurées/jurés que les textes portant le numéro d'identification.

3. Les essais évalués ne feront l'objet d'aucune discussion ni d'aucune comparaison entre les jurées/jurés.

4. Seuls les jurées/jurés peuvent accorder ou déduire des points.

#### **Cinquième section – Pointage**

Les méthodes de pointage seront identiques à tous les échelons du concours.

1. Organisation matérielle (traitement logique du thème, respect du thème imposé) : 40 points

2. Vocabulaire et style (construction des phrases et enchaînement) : 30 points

3. Grammaire, ponctuation et orthographe : 20 points

4. Propreté de la présentation : 5 points

5. Respect des règlements du concours (rédigé selon le format exigé) : 5 points

#### **Sixième section – Pénalités**

1. Omission d'inscrire le thème officiel : 2 points

2. Omission d'inscrire avec exactitude le nombre total de mots : 5 points

3. Omission de demeurer dans la limite de 400 à 500 mots : 5 points par tranche de 25 mots au-delà ou en dessous du nombre de mots exigé

4. Révélation de son identité : 5 points ou une fraction de ce nombre selon le degré d'identification

5. Omission de rédiger l'essai à l'ordinateur et à double interligne : 5 points



### **Septième section – Prix**

1. À l'échelon du club - médaillon
2. À l'échelon du district — plaque et bourse d'études postsecondaires de 2500 \$ remises à celle ou à celui qui s'est mérité la première place
3. À l'échelon de l'international

**Première place :** bourse d'études postsecondaires de 6 000 \$, et une plaque

**Deuxième place :** bourse d'études postsecondaires de 3 750 \$, et une plaque

**Troisième place :** bourse d'études postsecondaires de 2 250 \$, et une plaque

A. Les bourses d'études sont financées par les Fondations Optimist International des États-Unis et du Canada.

B. Les bourses d'études remises doivent servir uniquement à des études postsecondaires, universitaires ou de formation professionnelle.

C. Toutes les bourses d'études seront versées à l'établissement d'enseignement choisi par la ou le récipiendaire, sous réserve de l'approbation d'Optimist International.

D. Toutes les bourses d'études seront administrées par Optimist International.

E. Les bourses d'études sont disponibles pour une période de 12 ans à partir de la date d'entrée en vigueur.

**Le club parrain devrait inscrire ici les coordonnées d'une personne-ressource**